

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2026/027*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)***Objet : Signature d'un contrat de cession de droits de représentation du concert
« Legends : An Epic Journey » avec l'association Sound & Souls**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de Méry-sur-Oise organise la fête de Méry baptisée « Méry Fantasy » se déroulant le dimanche 24 mai 2026 dans le parc du château de Méry-sur-Oise,

Considérant que l'association « Sound & Souls », représentée par son Président Adrien LEJEAN et dont le siège social se situe au 44 avenue du 8 mai 1945, 09120 Varilhes, garantit une représentation du concert « Legends : An Epic Journey » par le duo Araëlle.

DECIDE

Article 1 : De signer avec l'association « Sound & Souls » un contrat de cession pour un montant de 2500€ TTC (deux mille cinq cent euros toutes taxes comprises), dont le règlement sera effectué par virement bancaire à l'issue du concert après dépôt de la facture sur Chorus Pro.

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Le Préfet du Val d'Oise
- Le Trésorier de l'Isle-Adam
- Le Directeur des finances de Méry-sur-Oise
- Le Président de l'association « Sound & Souls »

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 16/02/2026



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise



CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION

Entre les soussignés :

Raison sociale : Mairie de Méry-sur-Oise, Service Evénementiel

Adresse : 14, avenue Marcel Perrin, 95540 Méry-sur-Oise

Numéro SIRET : 219 503 943 00017

CODE APE : 84.11Z

N° licence : L-R-22-5466 / L-R-22-6521 / L-R-22-6525

Téléphone : 01 30 36 23 00 / 01 30 36 23 01

Représenté par : Pierre-Edouard EON

Qualité : Maire, Vice-président du Conseil département du Val d'Oise

Ci-après désigné sous le nom d'Organisateur,

Et

Raison sociale : SOUND&SOULS

Adresse du siège social: 44 avenue du 8 mai 1945, 09120 VARILHES

Adresse de correspondance : 3 rue du pigeonier 09340 VERNIOLLE

N° SIRET : 842 115 529

00039 APE : 9499Z

N° licence : PLATESV-R-2024-001848

Représenté par Adrien Lejean

Qualité : Président

Ci-après désigné sous le nom de Producteur,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le Producteur s'engage à prêter son concours au concert d'Araëlle qui aura lieu le **dimanche 24 mai 2026**.

L'heure (entre 15h et 18h) et l'adresse (Parc du château de Méry-sur-Oise, 3 avenue Marcel Perrin, 95540 Méry-sur-Oise) vaudront confirmation définitive au moment de la signature du présent contrat.

Article 2 – Obligations du Producteur

Le Producteur fournira la prestation et en assumera la responsabilité artistique. Il fournira les éléments nécessaires à la représentation.

En qualité d'employeur, il prendra en charge la déclaration et le règlement des cachets des artistes, ainsi que les charges sociales afférentes.

Il fournira tout document et renseignement nécessaires à la promotion du spectacle et à sa publicité (disponibles sur www.araelle.com dans les « éléments téléchargeables » de la rubrique « NOUS PROGRAMMER »).

Article 3 – Obligations de l'Organisateur

L'Organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche, ainsi que des loges avec sanitaires. Il prendra en compte la fiche technique et le rider accueil fournis en annexe du présent contrat.

En cas de représentation en extérieur, l'espace devra être protégé du soleil et des intempéries durant le temps d'installation, de représentation et de désinstallation. En cas de concert en des lieux comme des églises pendant les périodes de froid, l'Organisateur s'assurera que l'espace de jeu soit maintenu à une température optimale, afin de garantir les meilleures conditions de performance pour le groupe.

En matière de publicité et d'information, l'Organisateur s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le Producteur.

L'Organisateur s'engage à prendre en charge les droits d'auteurs, les frais de location de la salle, les frais d'annonce du concert, l'accueil du public et l'organisation de la manifestation.

L'Organisateur veillera à faciliter aux artistes l'accès au lieu du concert et devra prendre les mesures nécessaires pour le déchargement optimal du matériel (espace de déchargement devant le lieu du concert pendant l'installation et place de parking à proximité du lieu du concert pouvant accueillir un utilitaire de 6 mètres de longueur, 2 mètres de largeur et 2,50 mètres de hauteur.

Pour des raisons de sécurité et afin de prévenir tout dommage ou mauvaise manipulation du matériel (sonorisation, éclairage, instruments...), il est impératif que les artistes puissent procéder au déchargement, à l'installation, au démontage, à la désinstallation ainsi qu'au rechargement du matériel dans des conditions optimales. À ce titre, aucune personne ne devra interférer, s'immiscer ou gêner ces opérations, seuls les artistes manipuleront et transporteront donc leur matériel autant lors du déchargement et rechargement du véhicule, qu'à l'installation et au démontage. L'Organisateur s'engage à en informer toute personne susceptible d'entrer en contact avec les artistes (salariés, bénévoles, prestataires...) afin de garantir le bon déroulement de la mise en place de la représentation.

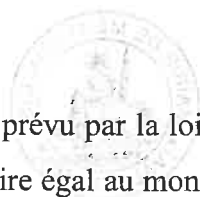
Article 4 – Prix

L'Organisateur s'engage à verser au Producteur, en contrepartie de la prestation, la somme totale nette à payer de **2500€ - deux mille cinq cent euros -**, par virement bancaire (le RIB est fourni en annexe du présent contrat).

Le Producteur atteste ne pas être assujetti à la TVA.

Article 5 – Annulation

Sauf cas de force majeure prévu par la loi ou maladie dûment reconnue des artistes, il est stipulé qu'un dédit forfaitaire égal au montant du cachet sera versé par la partie défaillante à l'autre, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire. Il est toutefois admis, si la bonne foi est manifeste, de rechercher un arrangement à l'amiable entre les deux parties pour remettre éventuellement le spectacle à une autre date.



Article 6 : Assurances

Le Producteur atteste d'avoir souscrit auprès de la MAIF une assurance contre les risques de vols et dégradations pouvant survenir à l'occasion des transports, entreposages, et utilisation sur le lieu de spectacle, de tout objet ou matériel qu'il fournit pour la représentation et contre les risques locatifs. L'Organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation des spectacles dans ses lieux.

Article 7 – Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage...).

Article 8 – Diffusion

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de trois minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiels, du concert objet du présent contrat, nécessitera un accord particulier.

LES PARTIES SOUSSIGNEES DECLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS MENTIONNEES DANS LE PRESENT CONTRAT QU'ELLES S'ENGAGENT A RESPECTER ET A ACCOMPLIR.

Fait à Varilhes en deux exemplaires le **05/02/2026**,

Le Producteur,
Adrien LEJEAN

Président de l'association SOUND&SOULS



L'Organisateur,

Le Maire




Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise

Araëlle - Fiche technique

Araëlle est un duo composé de :

- Sarah : chant, harpe celtique, bodhrán (shruti box selon le programme, clavier numérique selon le programme)
- Emmanuelle : chant, guitare, tin et low whistles (violon selon le programme, shaker selon le programme)

✓Autonomie du groupe : son et éclairage

Le duo est capable de se produire de manière autonome pour des concerts de petites à moyennes jauges. Pour des jauges plus importantes ou pour discuter des configurations acoustiques, de la présence d'un ingénieur du son sur place, ou d'autres détails techniques, nous vous invitons à contacter directement le groupe (Sarah : contact@araelle.com ou 06.29.21.13.06)

✓Prévoir dans tous les cas:

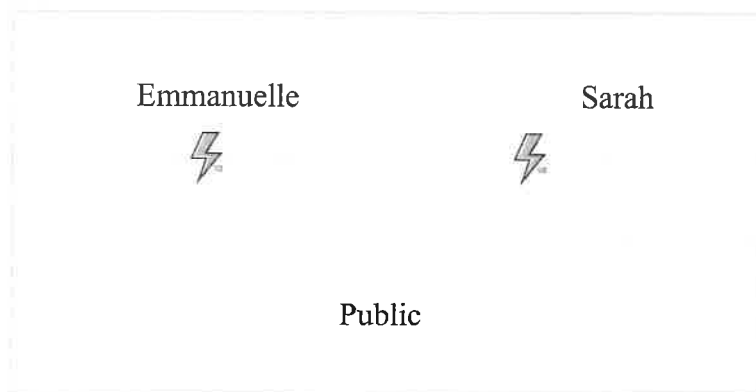
- Scène/podium : +/- 5 x 3 m, sol plat, stable, sec, et exempt d'obstacles
- Alimentation électrique 220V avec mise à terre de bonne qualité
- 1 grande table pour l'espace de merchandising
- Afin de garantir les meilleures conditions de performance pour le groupe :
 - Concert en église : espace de jeu maintenu à une température optimale en période de froid
 - Concert en extérieur : Protections contre le soleil et les intempéries avant, pendant et après la représentation (ATTENTION : pas d'intervention en extérieur entre octobre et avril et/ou si les températures ne le permettent pas)

✓Matériel (Seuls les artistes transporteront et manipuleront leur matériel, tant au déchargement et rechargement du véhicule, qu'à l'installation et au démontage) :

Dans le cadre du présent contrat, la prestation correspond au **cas de figure n°2**.

Cas de figure n°1 – Le groupe est autonome en sonorisation et éclairage (petite à moyenne jauge)			✓Cas de figure n° 2 – Un personnel technique s'occupe de la sonorisation et de l'éclairage																																	
Système de diffusion	Concert sonorisé : 1 console de mixage, 1 retour (si besoin) 2 enceintes, 1 subwoofer 1000 watts	Concert semi-acoustique : 1 ampli au sol 400 watts	Défini par l'organisateur																																	
Éclairage	Choix de l'éclairage (façades et ambiance) en fonction du lieu		Défini par l'organisateur (NB : Éclairage d'ambiance : bleu & ambre uniquement - pas de couleurs sur artistes/instruments)																																	
Instruments	1 ou 2 guitares selon le programme, flûtes, harpe celtique, bodhrán, shruti box selon le programme, clavier numérique selon le programme, shaker selon le programme																																			
Micros	<table><tr><th>#</th><th>Source</th><th>Type de micro</th></tr><tr><td>1</td><td>Guitare électroacoustique 1</td><td></td></tr><tr><td>[2]</td><td>Guitare électroacoustique 2</td><td></td></tr><tr><td>3</td><td>Harpe électroacoustique</td><td></td></tr><tr><td>4</td><td>Bodhrán</td><td>Audio Technica Pro 35</td></tr><tr><td>5</td><td>Voix Emmanuelle (et whistles)</td><td>Shure SM86</td></tr><tr><td>6</td><td>Voix Sarah</td><td>Shure SM86</td></tr><tr><td>[7]</td><td>Violon</td><td>Ovid System CC100</td></tr><tr><td>[8]</td><td>Clavier numérique</td><td></td></tr><tr><td>[9]</td><td>Shruti Box</td><td>Ovid System CC100</td></tr><tr><td>[10]</td><td>Shaker</td><td></td></tr></table>		#	Source	Type de micro	1	Guitare électroacoustique 1		[2]	Guitare électroacoustique 2		3	Harpe électroacoustique		4	Bodhrán	Audio Technica Pro 35	5	Voix Emmanuelle (et whistles)	Shure SM86	6	Voix Sarah	Shure SM86	[7]	Violon	Ovid System CC100	[8]	Clavier numérique		[9]	Shruti Box	Ovid System CC100	[10]	Shaker		Micros fournis par le groupe
#	Source	Type de micro																																		
1	Guitare électroacoustique 1																																			
[2]	Guitare électroacoustique 2																																			
3	Harpe électroacoustique																																			
4	Bodhrán	Audio Technica Pro 35																																		
5	Voix Emmanuelle (et whistles)	Shure SM86																																		
6	Voix Sarah	Shure SM86																																		
[7]	Violon	Ovid System CC100																																		
[8]	Clavier numérique																																			
[9]	Shruti Box	Ovid System CC100																																		
[10]	Shaker																																			
Pieds/câblage/retours	Pieds de micro, câbles XLR, câbles Jack, matériel électrique (multiprises, rallonges, etc)		2 pieds de micro (3 si shaker), 3 DI, câbles XLR, 1 retour commun pour les deux musiciennes, matériel électrique (multiprises, rallonges, etc)																																	
Personnel technique	Non		Oui																																	
Installation & balance	≃ 3h30 + 1h de battement avant l'arrivée du public		A définir avec l'organisateur																																	

✓**Plan de scène :**



Araëlle – Rider Accueil

Merci de réserver :

- une grande table pour l'espace de merchandising
- une grande place (ou deux places) de parking à proximité du lieu de représentation **accessible** pour un utilitaire de 6 mètres de longueur, 2 mètres de largeur et 2,50 mètres de hauteur.

Nous ne prenons pas de repas avant le concert et reprenons directement la route après le rangement du matériel, Il n'est donc pas nécessaire de prévoir de repas ni d'hébergement.

Dans l'éventualité où un ou plusieurs éléments mentionnés dans ces documents ne pouvaient pas être fournis, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec le groupe (Sarah : contact@araelle.com ou 06.29.21.13.06)

Document annexe-RIB**RIB - identifiant national de compte***National Bank Account Number*

ETABLISSEMENT	GUICHET	N°COMPTE	CLÉ RIB	DOMICILIATION
20041	01016	1547929Y037	34	TOULOUSE CENTRE FINANCIER

L'identifiant international de compte est intégré au présent relevé d'identité bancaire. Cet identifiant a été créé pour faciliter les règlements transfrontières.

IBAN - Identifiant international de compte*International Bank Account Number***BIC - Identifiant international de l'établissement***Bank Identifier Code*

FR3920041010161547929Y03734

PSSTFRPPTOU

TITULAIRE DU COMPTE*Account Owner***SOUND AND SOULS**

44 AVENUE DU 8 MAI 1945
09120
VARILHES

Cadre réservé au destinataire du relevé